



Genève, le 14 mars 2019

Communiqué de presse

L'Hospice général se mobilise pour reloger les sinistrés de la Servette

Des solutions de relogement ont été trouvées pour toutes les personnes sinistrées

A la suite de l'incendie qui s'est produit le dimanche 11 mars dans la barre d'immeubles de la Servette 69-75, la procédure d'assistance aux habitants sinistrés (procédure PASHAS) a été déclenchée. Ce dispositif permet de faire appel à l'ensemble des régies du canton pour mettre à disposition des sinistrés des logements pérennes.

Sur les 84 ménages touchés par le sinistre, plus d'une cinquantaine ont sollicité à ce jour le dispositif PASHAS. Au soir du mercredi 14 mars, toutes ces personnes étaient relogées. Une dizaine de personnes ont été hébergées à l'hôtel par l'unité logement de l'Hospice général, toutes les autres se sont vues proposer un appartement grâce notamment à l'implication de la régie et du propriétaire de des immeubles sinistrés. Le réseau des régies a également été mobilisé pour trouver des solutions pour tous.

Pour l'allocation des logements, la priorité a été donnée aux familles avec enfants et aux personnes âgées. La taille de certains appartements proposés dans l'urgence pouvant se révéler mal adaptée aux besoins des ménages des rocades sont possibles pour mieux correspondre à ceux-ci.

Les personnes qui ont pu être hébergées chez des proches pour une courte période, mais désirent solliciter la même aide, devront désormais s'adresser au centre d'action sociale de la Servette. L'unité logement de l'Hospice général restera en contact avec la régie pour trouver des solutions de relogement.

Parallèlement à l'organisation du relogement des sinistrés, les collaborateurs de l'Hospice général coordonnent également avec les organismes associatifs l'équipement des appartements avec des biens de première nécessité (matelas, cuisinières, réfrigérateurs..).

Par ailleurs, l'Organisation régionale de protection civile indique que les locataires ont pu retourner dans leur logement pour y récupérer leurs effets personnels et qu'ils n'ont pour l'heure pas besoin d'une aide de première nécessité.

Les personnes qui souhaitent venir en aide aux personnes en difficulté peuvent remettre vêtements, jouets, etc., au [Centre social protestant](#) ou à [Caritas](#) en sachant que ces dons ne seront pas forcément remis aux victimes de cet incendie.